

## FLASH ASSEMBLEE GENERALE 1984

La 12<sup>e</sup> Assemblée Générale de Médecins Sans Frontières s'est tenue les 5 et 6 mai 1984 à l'Hôtel Intercontinental à Paris en présence de plus de 300 adhérents et amis de notre association.

Le président sortant, le Docteur Rony BRAUMAN, a dressé dans son rapport moral le bilan des missions réalisées dans le monde au cours de l'année écoulée. Plus de 600 médecins, infirmières et para-médicaux sont partis cette année dans plus de 35 missions, aussi bien dans des situations de guerre et de catastrophe, qu'après de centaines de milliers de réfugiés en Afrique, en Asie et en Amérique Centrale.

Plusieurs missions ont pris fin tandis que de nouvelles étaient mises en place. Parmi les principales opérations, étaient soulignés la poursuite de l'assistance aux réfugiés du Sud Est Asiatique, l'élargissement de nos interventions en Afghanistan et au Liban, les nouvelles actions engagées dans les pays affectés par la sécheresse (Mali, Mauritanie, Ethiopie, Mozambique) ou par la guerre (corne de l'Afrique, Amérique Centrale).

Evoquant l'emprisonnement du Docteur AUGOYARD, les nouvelles prises d'otages au Tchad, le Docteur BRAUMAN soulignait la gravité et la fréquence croissante des atteintes au droit à soigner et au droit à l'assistance humanitaire en général. Réaffirmant notre détermination à poursuivre notre action avec vigueur, il soulignait l'importance d'une réflexion et d'un engagement dans 2 directions complémentaires :

- la sensibilisation du public et des organisations internationales à ce problème, notamment pour la promotion d'une "charte de protection d'équipes médicales humanitaires".

- la réflexion sur l'environnement de nos interventions, les problèmes du développement et des droits de l'homme.

Après l'adoption du rapport moral à l'unanimité, M. Denis de KERGORLAY, trésorier de Médecins Sans Frontières, présentait le rapport financier. Trois éléments principaux en ressortaient.

D'une part, la poursuite de la croissance de notre budget, avec une augmentation de 23 % par rapport au budget de l'année précédente. Cette augmentation est le reflet d'une présence accrue des équipes M.S.F. sur

le terrain, rendue possible par une politique volontariste de recherche de fonds.

Ensuite, le maintien de nos frais de fonctionnement à 8 % du budget total met en évidence l'aspect opérationnel de Médecins Sans Frontières : nos fonds sont directement consacrés à l'action de terrain.

Enfin, notre liberté d'action, garantie par notre indépendance financière, est une réalité : plus de 70 % de fonds collectés viennent du public, le reste étant assuré par des financements institutionnels (ONU et CEE pour la plus grande part). Notre effort d'information du public, essentiel pour maintenir le soutien, doit donc être poursuivi.

Une fois le rapport financier adopté lui aussi à l'unanimité, la séance s'est poursuivie par le travail en commission.

#### COMMISSION : TECHNIQUE - COORDINATION

Après une discussion sur l'importance d'homogénéiser notre action sur le plan technique, et un compte-rendu du travail fait dans cette direction, le groupe de travail a proposé à l'Assemblée Générale une motion. Après discussion et amendements, l'Assemblée a adopté la résolution suivante :

L'Assemblée Générale réaffirme la nécessité pour Médecins Sans Frontières de maintenir et d'améliorer la qualité technique des actions menées sur le terrain. Pour cela, il serait souhaitable d'introduire une formation préalable dont bénéficierait la majorité des gens partant sur le terrain pour la première fois, le centre de formation de Médecins Sans Frontières Belgique répondant dans une large mesure à cette préoccupation.

Il serait d'autre part souhaitable d'engager une réflexion de fond sur le rôle d'encadrement dévolu aux coordinateurs ou aux autres cadres de mission. Ceux-ci doivent être des éléments ayant une expérience de terrain doublée d'une formation technique appropriée.

La commission souhaite d'autre part que soit entrepris un débat conciliant les impératifs d'efficacité et les préoccupations éthiques de notre association.

Des mesures précises pourront être envisagées dans le cadre d'une réunion de CDC élargi.

COMMISSION : PERSPECTIVES DE MEDECINS SANS FRONTIERES

Ce groupe de travail s'est réuni autour des 4 thèmes suivants :

- reconnaissance d'utilité publique
- développement de Médecins Sans Frontières international
- charte pour la protection des équipes humanitaires
- centre de réflexion sur les problèmes du développement

Les deux premiers points, d'ordre technique, n'ont pas fait l'objet de motion.

L'Assemblée Générale se contentant d'approuver la demande de reconnaissance d'utilité publique, elle délègue au nouveau CDC le soin d'entamer la procédure nécessaire et, pour ce faire, de s'adresser au Conseil d'Etat pour avis sur cette reconnaissance. Si une modification des statuts devait être effectuée, l'Assemblée Générale délègue au nouveau CDC le soin de convoquer l'Assemblée Générale extraordinaire nécessaire pour ce changement.

Le développement de Médecins Sans Frontières International n'a pas fait l'objet d'une motion, l'Assemblée considérant que le sujet devait être traité en fonction des nécessités du moment. Il revient donc au CDC de se prononcer, le cas échéant, sur cette question.

Les deux derniers points, d'ordre plus général, répondent à une même volonté de réflexion et de mobilisation autour du contexte des interventions de Médecins Sans Frontières. En raison de leurs implications différentes, ils ont cependant été traités de façon distincte.

La "charte pour la protection des équipes médicales humanitaires" élaborée avec la Fédération Internationale des Droits de l'Homme et les autres associations médicales concernées, Médecins de Monde, Aide Médicale Internationale, Hôpital Sans Frontières, a été approuvée à l'unanimité, dans sa lettre et son esprit. La volonté de mobiliser l'opinion et les organismes internationaux concernés sur le droit à soigner est réaffirmée avec force.

En ce qui concerne la réflexion sur les problèmes du développement, l'Assemblée Générale a adopté à une large majorité la résolution suivante :

- compte tenu de l'expérience collective de Médecins Sans Frontières acquise dans un grand nombre de situations riches d'enseignement,

- compte tenu de la volonté exprimée depuis plus de 2 années d'approfondir la réflexion sur le contexte des interventions humanitaires,

L'Assemblée Générale décide de prendre l'initiative de la création d'un Centre de Recherche sur ces problèmes, notamment sur les questions de développement, des droits de l'homme et des droits des peuples.

Médecins Sans Frontières décide de donner à ce centre, dont la personnalité morale et nominale sera distincte de celle de l'association, les moyens matériels nécessaires à son établissement.

Ce centre devra réunir dans les meilleurs délais les concours qualifiés, notamment dans les domaines humanitaire, universitaire et financier, nécessaires à la réussite et à la diffusion des études qu'il entreprendra.

COMMISSION : ROLE DES PROVINCES

L'Assemblée Générale, qui a approuvé la résolution qui suit, ne s'est pas prononcée à son sujet par un vote, considérant comme évident qu'un bon fonctionnement des bureaux de province est indispensable à un bon fonctionnement de Médecins Sans Frontières en général.

La commission réaffirme le rôle indispensable des provinces en ce qui concerne la présence de Médecins Sans Frontières auprès du public et des médias, qu'en ce qui concerne le recrutement des médecins sans frontières et le suivi des missions.

Pour assurer ce rôle, il semble indispensable de disposer de locaux indépendants avec téléphone et répondeur/enregistreur permettant d'établir une permanence effective.

La structure régionale est variable, mais toujours autour d'un petit noyau uniforme.

Le recrutement, problème général pour Médecins Sans Frontières, est l'un des rôles importants que peuvent et doivent jouer les provinces. Pour le résoudre, il faut que la confiance entre Paris et la province s'améliore.

Il apparaît important que le recrutement passe préférentiellement en première intention par les provinces, afin qu'elles puissent en bénéficier en retour pour leur vie future. Paris doit donc envoyer ou renvoyer systématiquement les gens aux bureaux de province, qui doivent également améliorer leurs prestations :

- en envoyant des fiches de disponibilité mieux remplies
- en étant plus efficaces en cas d'urgence.

Les provinces reconnaissent l'impossibilité dans laquelle elles sont de gérer la logistique et les finances d'une mission importante. Le suivi de ces missions peut en revanche être assuré et représente un indispensable facteur de motivation.

L'après-midi du dimanche 6 mai a été consacré aux nombreux rapports de mission, illustrés par des présentations de films et de montages audiovisuels.

Le Comité de Direction Collégiale étant renouvelable par tiers, 5 membres étaient démissionnaires. Un autre membre du CDC ayant démissionné pour des raisons professionnelles, 6 postes étaient soumis à réélection.

A l'issue du scrutin, la composition du nouveau CDC était la suivante :

Président	: Dr Rony BRAUMAN
Vices-présidents	: Dr Alain DUBOS Dr Xavier EMMANUELLI Dr Patrice MERCAT (chargé des relations avec les provinces)
Secrétaires généraux	: Dr Jean-François ETARD Dr Norbert GAUTRIN
Trésorier	: M. Denis de KERGORLAY
Membres du CDC	: Dr Dominique BARRAULT Dr Guillaume CHARPENTIER Dr Xavier COCKENPOT Melle Monelle DE DEMANDOLX Dr Claude DIAZ Dr Véronique FALQUE Dr Doris SCHOPPER

Lors de sa première réunion à la suite de l'Assemblée Générale, le C.D.C. a élu le bureau dont la composition est indiquée ci-dessus, et a coopté à l'unanimité M. Raymond BOREL.